

DECRET N° 2010-261 DU 11 JUIN 2010

portant approbation du budget prévisionnel de la
Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT)
pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation du 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des ministères;
- Vu** le décret n° 2007-448 du 02 octobre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2003-374 du 18 septembre 2003 portant approbation des statuts de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT);
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mai 2010.

by

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Délégation à l'Aménagement du Territoire pour l'exercice 2010, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



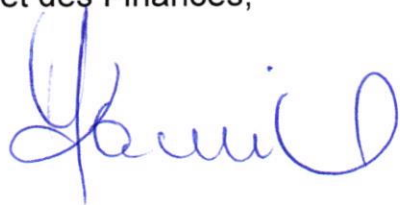
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



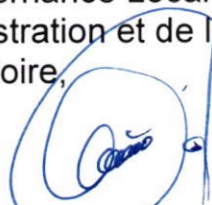
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre de la Décentralisation, de
la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,



Alassane SEÏDOU.-

Ampliations : PR 6 - AN 4 - SGG 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MFSN 4- MEF 4 - AUTRES MINISTERES 28 - FADIB 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DGCST-INSAE 03 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FASEG 3 - JO 01.

